



Publication le 25 OCT. 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-64

L'an **deux mille seize**, le **onze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h*), Mme THOMAS, Mme DUBOIS, M. DUBOIS, M. REVERCHON, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ALTMAN (*à partir de 19 h*), Mme LAROCHE à Mme LACOUR, Mme POIRIER à M. DUBOIS, M. MORAND à M. GUERIN, Mme DUCOURTIOUX à Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme MARCEL à M. DAMBRINE.

Monsieur Christophe DAMBRINE a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : ASAV Haltérophilie – Subvention exceptionnelle.

Monsieur SAGET, Adjoint au sport, expose que l'ASAV Haltérophilie créée en 2013 a ouvert en 2015 une section de force athlétique.

Celle-ci est composée de 7 athlètes âgés de 14 à 19 ans dont 3 se sont qualifiés pour participer aux championnats de France à Perpignan, qui ont vu Gaël Montez devenir vice-champion de France cadet.

Cette réussite sportive génère des dépenses non prévues par l'association, surtout au niveau des frais de déplacements.

C'est pourquoi celle-ci sollicite une subvention exceptionnelle.

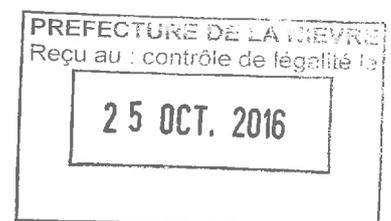
Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr



Ce dossier a été examiné en commission des finances du 3 octobre 2016.

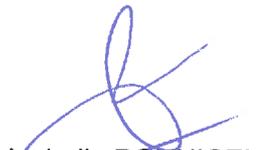
Aussi, Monsieur SAGET propose d'allouer la somme de 200 € à la section. Cette aide sera prise sur l'enveloppe comptable prévue à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 17 octobre 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

